

LYCEE LEVAVASSEUR
INFORMATIONS ET CONVOCATION AUX EPREUVES E.P.S
BACCALAUREAT - Session 2023

1- Organisation de l'EPS:

• Chaque élève va pratiquer au cours de l'année scolaire, 3 Activités Physiques et Sportives et Artistiques(APSA) prises dans une liste nationale.

• Chaque APSA est évaluée en Contrôle en Cours de Formation (CCF) : à la fin du cycle les élèves sont convoqués pour une épreuve obligatoire qui constitue un **examen officiel final de Baccalauréat appelé : Épreuve certificative**.

Coefficient 5 dans les épreuves communes de contrôle continu.

Attention : *C'est une convocation à une épreuve nationale du baccalauréat, elle prévaut sur tout autre convocation d'ordre personnel (type code, permis...et même journée d'appel) : les élèves devront prendre les devants pour s'organiser à partir des dates données en début d'année par leur professeur et par affichage sur le tableau EPS. Sans quoi ils seront considérés comme absents à l'épreuve.*

• Les 3 évaluations certificatives **sont obligatoires** pour que le candidat puisse avoir une note d'EPS au Baccalauréat. **En cas d'absence à une épreuve la note de zéro est attribuée au candidat à cette épreuve.**

2- Inaptitudes:

• L'EPS est une **discipline obligatoire**. La présence en cours est une obligation scolaire et la présentation d'un certificat médical ne soustrait pas les élèves au principe d'assiduité. Tous les élèves sont considérés a priori **aptés** à l'EPS.

Ceux qui invoquent une inaptitude doivent la justifier par le **certificat médical type de l'Éducation Nationale**.

• Si un élève n'a pu pratiquer une APSA au cours de l'année, à cause d'une inaptitude temporaire, il reviendra à l'enseignant de le convoquer à la fin de l'année pour passer une-épreuve d'évaluation différée (ou de rattrapage), **même s'il n'a suivi aucune séance dans l'activité pendant l'année scolaire.**

• Un candidat absent à une épreuve certificative pour raison médicale, doit fournir un **certificat médical sous 48 heures**. Il sera alors convoqué à une épreuve de rattrapage.

• Un élève présentant **une inaptitude partielle** doit fournir des indications permettant à l'enseignant d'adapter la pratique de l'EPS aux possibilités de l'élève (anorexie, obésité, syndrome rotulien etc...). Ainsi il lui sera proposé une évaluation adaptée (épreuve, barème adaptées aux possibilités du candidat)

Fournir un certificat médical précisant le type d'effort, les types de mouvements contre indiqués selon le modèle proposé par le lycée et signé par le médecin traitant

• En cas d'inaptitude totale, le candidat sera déclaré dispensé d'EPS au Baccalauréat

3 - Sport de Haut Niveau scolaire :

Pour un élève ayant obtenu un podium au Championnat de France UNSS lorsqu'il était en classe de seconde ou de première, et jusqu'au 31 décembre de l'année de terminale peut valider une note de haut niveau de sport scolaire (épreuve facultative d'E.P.S au Baccalauréat) cf circulaire : n° 2017-073 du 19-4-2017

« La période de référence pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe de lycée et s'arrête au 31 décembre de l'année de classe de terminale ».

Ainsi une note de pratique sur 16 sur 20 lui est automatiquement attribuée. Ensuite, en mai 2020, il sera convoqué à un entretien noté sur 4 points. **S'il ne passe pas son oral, il se verra attribuer la note de zéro à cette épreuve.**

Pour tout problème particulier et personnel, vous vous adresserez directement aux professeurs d'E.P.S